

CONSEIL COMMUNAL DU 27/05/2025

Présents :

POZZONI Bruno, Bourgmestre - Président ;

D'HAUWER PINON Kim, LEHEUT Emerence, GELAY David, ~~MINON Cathy~~, KONDRE Delphine, Echevins ;

COTTON Annie, HOYAUX Maryse, R' YADI Régis, CAPRON Elie, SITA Giuseppe, POELART Freddy, DOGRU Nurdan, BLONDEAU Philippe, TAVERNA Calogero, LELEUX Romain, ~~IALIPRETE Magali~~, GAUCHY Nathalie, HOYAUX Jean-Michel, SAUVENIERE Ůnal, LENAIN Camille, MBONGO BOKETSHU Mike, PETIT Patrick, LESCART Ronald, FARNETI Anna-Rita, VEULEMANS René, JONNIEAUX CHAPELAIN Marie-Françoise, Conseillers
~~BOITTE Marc, Président du CPAS avec voix consultative~~
FRANÇOIS Moïra, Directrice générale.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00 ; 25 membres sont présents.

Madame l'Echevine Cathy MINON, Madame la Conseillère Magali IALIPRETE et Monsieur le Président du CPAS, Marc BOITTE, sont excusés.

SEANCE PUBLIQUE

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation – Vote

DECIDE par 24 oui et une abstention d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29/04/2025.

2. ORGANISMES AUXQUELS LA COMMUNE EST ASSOCIEE

2.1 IMIO - Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 10/06/2025 – Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IMIO du 10 juin 2025, à savoir :

- 1. *Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2024 ;*
- 2. *Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;*
- 3. *Décharge aux administrateurs ;*
- 4. *Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;*
- 5. *Démission d'office des administrateurs ;*
- 6. *Règles de rémunération des administrateurs ;*
- 7. *Renouvellement du Conseil d'Administration ;*

2.2 ORES Assets - Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 12/06/2025 - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale ORES Assets du 12 juin 2025, à savoir :

- 1. *Présentation du rapport annuel 2024 – en ce compris le rapport de rémunération ;*
- 2. *Transfert de réserves disponibles vers l'apport indisponible et modification statutaire ad hoc ;*
- 3. *Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;*
- 4. *Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2024 ;*
- 5. *Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2024 ;*
- 6. *Nominations statutaires ;*
- 7. *Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés*

2.3 Centr'Habitat - Représentation de la Commune - Prise d'acte (Décision - vote si un tiers des Conseillers communaux présents le demande)

PREND ACTE des désignations des mandataires suivants auprès de la société de logement de service public Centr'Habitat :

-en qualité de délégués communaux au sein de l'assemblée générale :

Monsieur le Bourgmestre Bruno POZZONI (PS) ;

Madame l'Echevine Emérence LEHEUT (PS) ;

Madame l'Echevine Kim D'HAUWER PINON (PS) ;

Madame la Conseillère Annie COTTON (LES ENGAGES & UPManage) ;

Madame la Conseillère Marie-Françoise JONNIEAUX CHAPELAIN (MR) ;

-en qualité de candidats administrateurs :

Monsieur le Bourgmestre Bruno POZZONI (PS) ;

Madame l'Echevine Emérence LEHEUT (PS) ;

Monsieur le Conseiller Ünal SAUVENIERE (LES ENGAGES & UPManage) ;

-en qualité de candidats au sein du comité de gestion, choisis parmi les candidats administrateurs :

Monsieur le Bourgmestre Bruno POZZONI (PS) ;

Monsieur le Conseiller Ünal SAUVENIERE (LES ENGAGES & UPManage) ;

-en qualité de personne non élue candidate au sein du comité d'attribution des logements :

Monsieur Michel GAILLY (PS)

3. COMPTABILITE

3.1. Vérification de caisse pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025 - Prise d'acte

PREND ACTE du procès-verbal de vérification de la situation de la caisse du Directeur financier arrêtée le 31 mars 2025 (période du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025) joint au dossier.

3.2. Modifications budgétaires n° 1 - exercice 2025 – Arrêt – Décision-Vote

DECIDE par 16 oui et 9 abstentions d'arrêter les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2025.

3.3. Les Amis du Folklore Bois d'Hainois – Subvention 2025 – Octroi - Décision-Vote

↳ Madame l'Echevine Emérence LEHEUT ne participe pas au vote de ce point.

DECIDE à l'unanimité (24 votants) :

Article 1 : d'approuver l'affectation du subside communal octroyé en 2024 au Comité « Les Amis du Folklore Bois d'Hainois ».

Article 2 : d'octroyer pour l'exercice 2025 au Comité « Les Amis du Folklore Bois d'Hainois » une subvention d'un montant de 5.500 €.

Article 3 : d'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes à cette association et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4 : d'exiger du comité précité qu'il justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2026 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

3.4. Foyer Culturel de Manage - Subvention 2025 – Octroi - Décision-Vote

↳ Monsieur l'Echevin David GELAY, Madame la Conseillère Maryse HOYAUX ainsi que Messieurs les Conseillers Giuseppe SITA, Freddy POELART et Romain LELEUX ne participent pas au vote de ce point.

DECIDE à l'unanimité (20 votants) :

Article 1 : d'approuver l'affectation du subside communal octroyé en 2024 au Foyer Culturel de Manage.

Article 2 : d'approuver l'aide indirecte octroyée en 2024 au Foyer Culturel de Manage s'élevant à un montant supérieur à 50.845,54 €

Article 3 : d'octroyer pour l'exercice 2025 à cette association une subvention d'un montant total de 79.390,74 €.

Article 4 : d'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes aux activités qu'elle organisera et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 5 : d'exiger du comité précité qu'il justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2026 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

3.5. Fabrique d'église Saint Hubert à Jolimont – Compte 2024 – Décision-Vote

DECIDE par 19 oui, 2 non et 4 abstentions d'émettre un avis favorable sur le compte de l'exercice 2024 de la Fabrique d'église Saint Hubert à Jolimont.

3.6. Fabrique d'église Saint Gilles à Fayt-Lez-Manage – Compte 2024 – Décision-Vote

DECIDE par 19 oui, 2 non et 4 abstentions d'approuver le compte de l'exercice 2024 présenté par la Fabrique d'Eglise Saint Gilles à Fayt-Lez-Manage.

3.7. Fabrique d'église Saint Pierre à La Hestre – Compte 2024 – Décision-Vote

DECIDE par 19 oui, 2 non et 4 abstentions d'approuver le compte 2024 présenté par la Fabrique d'église Saint Pierre à La Hestre, tel que modifié.

3.8. Fabrique d'église Saintes Catherine & Philomène à Manage – Compte 2024 – Décision-Vote

DECIDE par 19 oui, 2 non et 4 abstentions d'approuver le compte 2024 tel que présenté par la Fabrique d'église Saintes Catherine & Philomène à Manage.

4. DIVISION TRAVAUX

4.1. Entretien de trottoirs - Diverses rues - Ex. 2025 - Accord-cadre – Projet - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité :

- Art. 1^{er} : de passer un accord-cadre afin de procéder aux commandes des travaux d'entretien de trottoirs en fonction des besoins du service à concurrence du montant prévu au budget 2025, à savoir 250.000,00 € TVAC.
- Art. 2 : d'approuver le cahier des charges n° 2025-553 et l'estimation s'élevant à 206.555,48 € HTVA – 249.932,13 € TVAC.
- Art. 3 : de passer l'accord-cadre par la procédure ouverte.

4.2. Entretien de voiries - Diverses rues - Ex. 2025 - Accord-cadre - Phase projet du marché – Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité :

- Art. 1er : de passer un accord-cadre afin de procéder aux commandes des travaux d'entretien de voiries en fonction des besoins du service à concurrence du montant prévu au budget 2025, à savoir 300.000,00 € TVAC.
- Art. 2 : d'approuver le cahier des charges n° 2025-556 et l'estimation s'élevant à 247.920,50 € HTVA - 299.983,81 € TVAC.
- Art. 3 : de passer l'accord-cadre par la procédure ouverte.

4.3. Entretien ponctuels de voiries - Ex. 2025 - Diverses rues - Accord-cadre – Projet - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité :

- Art. 1er : de passer un accord-cadre afin de procéder aux commandes des travaux d'entretiens ponctuels de voiries en fonction des besoins du service à concurrence du montant prévu au budget 2025, à savoir 100.000 €.
- Art. 2 : d'approuver le cahier des charges n° 2025-554 et l'estimation s'élevant à 74.314,15 € HTVA – 89.920,12 € TVAC.
- Art. 3 : de passer l'accord-cadre par la procédure négociée sans publication préalable.

4.4. Acquisition d'une hydrocureuse neuve pour la Division des Travaux – Projet – Décision-Vote

DÉCIDE par 16 oui et 9 absentions :

- Art. 1er : de procéder à l'acquisition d'une hydrocureuse neuve pour la Division des Travaux.
- Art. 2 : d'approuver le cahier des charges n° 2025-555 et l'estimation s'élevant à 367.250,00 € HTVA – 444.372,50 € TVAC.
- Art. 3 : de passer ce marché de fourniture par la procédure ouverte.

5. ENVIRONNEMENT

5.1. Contrat de Rivière Senne – Participation financière 2026-2028 - Reconduction de la convention de partenariat – Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité d'approuver la reconduction de la convention de partenariat avec le Contrat de Rivière Senne impliquant un soutien financier à cette asbl pour les 3 prochaines années (2026-2028) correspondant au 7^{ème} programme d'actions, pour un montant annuel de 4340 €, prévu au service ordinaire à l'article 879/332/01 - cotisation pour le Contrat de Rivière de la Senne.

5.2. Commission communale de constat de dégâts aux cultures (CCCDC) – Désignation d'une liste d'experts-agriculteurs – Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité de prendre connaissance de la liste des experts agriculteurs à contacter lors de la constitution d'une commission communale de constat de dégâts aux cultures, à savoir :

- Monsieur BAUDOUX Michel (TITULAIRE)
- Monsieur HULIN Benoit (SUPPLÉANT)

6. CULTURE

Reconduction de la convention de partenariat entre « Les Territoires de la Mémoire » ASBL et la Commune de Manage – Approbation – Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité d'approuver la reconduction de la convention de partenariat avec l'asbl « Territoires de Mémoire » pour la période 2025-2029 impliquant un versement annuel de 606 € à cet organisme.

7. TROISIEME AGE

Conseil consultatif des aînés manageois – Désignation des candidats Conseillers – Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité de désigner les candidats repris ci-dessous au poste de Conseillers à savoir :

- Madame DE NUTTE Joëlle
- Madame GAÏOT Graziella
- Madame MENICONI Angela
- Madame CANON Joëlle
- Madame LODEWIJCKX Godelive
- Madame DELCOURT Martine
- Monsieur MEUNIER Thierry
- Monsieur LEPENNE Michel
- Monsieur JORIS Marc

8. PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Conseil Consultatif de la Personne en Situation de Handicap de Manage - Désignation des candidats Conseillers - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité :

Article unique : de désigner les candidats reprise ci-dessous au poste de Conseillers à savoir :

- Madame GULTERI Sandina
- ASBL Les Mourettes représenté par Monsieur TILS Jean Franco
- Monsieur GODERIS Arnaud
- Monsieur MEUNIER Nicolas
 - Personne vivant en autonomie dans un logement supervisé par « La Clarine »
- Monsieur CAMBERLIN Jean-Luc
 - Personne vivant en autonomie dans un logement supervisé par « La Clarine »
- Madame BRISMEZ Isabelle - La Clarine (Responsable du Service de Logements Supervisés)
- Madame DEBELDER Christelle - La Clarine (Responsable du Service Résidentiel de Nuit pour adultes)

9. QUESTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Il est répondu à la question suivante, au sujet de laquelle il est peu ou prou débattu :

Monsieur le Conseiller Ünal SAUVENIERE :

Fibre optique sur le territoire de Manage – Travaux, nuisances, inconfort et sécurité (question orale)

Les Conseillers n'ayant plus de questions ni de remarques à formuler, Monsieur le Président clôture la séance publique à 19h52 et prononce le huis clos qui débute à 19h54.

Monsieur le Président clôture la séance à 20h00.

La Directrice générale,
Moïra FRANÇOIS

Par le Conseil,

Le Bourgmestre,
Bruno POZZONI